

Qui ?	Quand ?	Quels changements ?	Comment ?
1 ^{re} ECG	Pendant les 4 premières semaines à partir de la reprise scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Langue 2 (allemand ou italien) Discipline artistique (arts visuels ou musique) 	Modalités 1
2 ^e ECG		<ul style="list-style-type: none"> Domaine professionnel (arts et design, communication et information, musique, pédagogie, santé, travail social - arts visuels ou travail social - musique) 	
1 ^{re} ECG Année scolaire échouée	Dès la fin de l'année scolaire, lors du redoublement (volontaire ou pas)	<ul style="list-style-type: none"> Langue 2 (allemand ou italien) Discipline artistique (arts visuels ou musique) 	Modalités 2
2 ^e ECG Année scolaire échouée		<ul style="list-style-type: none"> Domaine professionnel (arts et design, communication et information, musique, pédagogie, santé, travail social - arts visuels ou travail social - musique) 	
2 ^e ECG Année scolaire réussie		<ul style="list-style-type: none"> Redoublement volontaire pour le changement du domaine professionnel (arts et design, communication et information, musique, pédagogie, santé, travail social - arts visuels ou travail social - musique) 	Modalités 3

Modalités 1

Les changements sont exceptionnels et ne peuvent être consentis que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant la fin de la 4^e semaine de l'année scolaire (2^e pour les changements vers l'EC). Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

La décision relève du directeur qui, au besoin, prend l'avis des maîtres concernés.

Modalités 2

Les inscriptions ont lieu au mois de mai. Les élèves en situation d'échec au 1^{er} semestre reçoivent en mai un courrier à la maison les invitant à communiquer à l'école leurs intentions pour l'année scolaire suivante. Les élèves qui n'ont pas reçu ce courrier peuvent annoncer les changements d'option souhaités par écrit avec la mention de leur nom, prénom, classe, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Les demandes doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

Modalités 3

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.